

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25 septembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - F. PEREZ - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. IBARS par M. ROUVIER - M. GROSSO par G. REQUENA - N. SEDKI par L. FABRE - S. SENEGA-SANCHEZ par JF. MARY - S. JEAN par M. PEREZ - S. BERBEZIER par M. LEFEVRE

Absente : MC. FABRE DE ROUSSAC

28. Décisions du Maire

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération du 9 avril 2014 sur ces dispositions ;

Il appartient au conseil municipal :

De prendre acte des décisions ci-après :

25/06/19	17	Emprunt Crédit Agricole	400000 €
25/06/19	18	Décision d'ester en justice Me Dillenschneider -	
04/07/19	19	Honoraires SCP Dillenschneider SCEA Jaoul	240 €
17/07/19	20	Honoraires SCP Dillenschneider Bramaud du Boucheron recours gracieux DDTM	480 €
17/07/19	21	Honoraires SCP Dillenschneider Baraquette recours gracieux DDTM PCM2 PCM3	600 €
17/07/19	22	Honoraires SCP Dillenschneider Lauzy Navarre requête TGI péril héritage	600 €
17/07/19	23	Robiche Jean-Jacques remboursement pneu	87 €
05/08/19	24	Honoraires SCP Dillenschneider Cap Horn recours gracieux DDTM	240 €
27/08/19	25	Honoraires SCP Dillenschneider recours gracieux Courty	240 €
02/09/19	26	Honoraires SCP Dillenschneider SCI Tennis d'Oc	600 €
10/09/19	27	Reprise de concession dans le cimetière communal Dessalles	350 €
12/09/19	28	Honoraires SCP Dillenschneider terrasse	300 €

Il convient d'en prendre acte.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

PREND ACTE

Prend acte des décisions ci-dessus.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

